



Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L. 411-1, L. 411-3, L. 411-6, L. 411-7 et L. 411-8. Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

(* Renseignement obligatoire

1- LE DEMANDEUR			<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Service public	<input type="checkbox"/> Maître d'œuvre ou conducteur d'opération	<input type="checkbox"/> Entreprise
Nom (*) :					Prénom :	
Raison sociale :					Représenté par :	
Adresse (*) – Numéro :	Extension :					Nom de la voie :
Lieu-dit :						
Code postal :	Localité :					
Téléphone (*) :						
Courriel (en majuscules) :					@	
<u>Si le bénéficiaire est différent du demandeur (Donneur d'ordre) :</u>						
Nom (*) :					Prénom :	
Raison sociale :					Représenté par :	
Adresse (*) – Numéro :	Extension :					Nom de la voie :
Lieu-dit :						
Code postal :	Localité :					
Téléphone (*) :					Nom du responsable des travaux (*) :	
Courriel (en majuscules) :					@	

2- LOCALISATION DES TRAVAUX CONCERNES PAR LA DEMANDE		
Voie concernée : Route départementale n°	<input type="checkbox"/> Hors agglomération	<input type="checkbox"/> En agglomération
Point de repère (PR) routier d'origine d'application :	+	Point de repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse (*) – Numéro :	Extension :	Nom de la voie :
Lieu dit :		
Code postal :	Commune (*) :	

3- PERIODE D'INTERVENTION (*)		
Date de début : / /20	Date de fin : / /20	Durée des travaux (en jours calendaires) :

4- OBJET DE LA DEMANDE	
Permission de voirie ou accord technique de voirie antérieur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui indiquer la référence n°	en date du :
Description des travaux (*) :	

5- EXPLOITATION DE LA ROUTE – SECURITE DE LA CIRCULATION (1) (2) - REGLEMENTATION SOUHAITEE (*)	
<input type="checkbox"/> Restriction sur section courante	
<input type="checkbox"/> Restriction sur bretelles	<input type="checkbox"/> Route barrée avec déviation
Sens de circulation concerné :	<input type="checkbox"/> Deux sens de circulation <input type="checkbox"/> Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée :	<input type="checkbox"/> par feux <input type="checkbox"/> par piquets k10 <input type="checkbox"/> avec sens prioritaire B15-C18
<i>Hors agglomération, lorsqu'il y a un projet de déviation de la circulation et que la déviation traverse une agglomération ou emprunte des voies communales, l'avis du maire est nécessaire.</i>	
<i>Il en est de même pour l'avis du département voisin, lorsque la déviation impacte un département limitrophe.</i>	

Restriction de chaussée :

- Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue :
 Suppression de voie : Nombre de voie(s) supprimée(s) :

Interdiction de :**Circuler**

- Véhicules légers
 Poids lourds

Stationner

- Véhicules légers
 Poids lourds

Dépasser

- Véhicules légers
 Poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres mesures envisagées :

6- LA POSE, LE MAINTIEN ET LE RETRAIT DE LA SIGNALISATION SPECIFIQUE AU CHANTIER SONT EFFECTUES PAR (*) :

- Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom (*) :

Prénom :

Raison sociale :

Représenté par :

Adresse – Numéro :

Extension :

Nom de la voie :

Code postal :

Localité :

Téléphone (*) de la personne à joindre en cas d'urgence :

Courriel (en majuscules) :

@

7- PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

+ Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers

+ Plan de situation 1/10000^{ème} ou 1/20000^{ème}

+ Plan des travaux 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} (*)

+ Schéma(s) de signalisation

+ Itinéraire de déviation (si exploitation de la route par déviation(s)) 1/2000^{ème} ou 1/5000^{ème} (* si déviation)

8- ENGAGEMENT DU DEMANDEUR OU DU MAITRE D'OUVRAGE (Donneur d'ordre)

- J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à :

le :

Nom (*) :

Prénom :

Qualité :

Signature :

La demande est établie en un (1) exemplaire. Elle doit être déposée dans les délais suivants :

- 45 jours ouvrés pour les déviations concernant les Routes du Réseau Structurant 1 et 2 et les Routes Départementales classées à Grande Circulation (RGC) ;
- 25 jours ouvrés pour les déviations concernant les Routes du Réseau de Développement Local 1 et 2 ;
- 25 jours ouvrés pour les alternats concernant toutes les catégories de routes ;

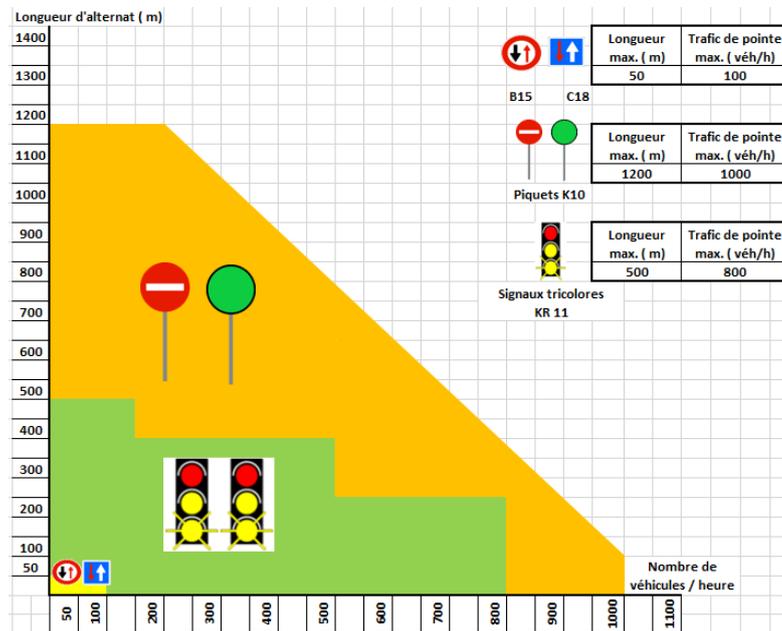
(Nota : le classement des routes départementales est indiqué sur le site www.laviennne86.fr rubrique routes-deplacements/le-reseau-routier-departemental)

Elle doit être transmise à la subdivision concernée par les travaux **ET à la mairie de la commune concernée** qui la transmettra, pour instruction à la subdivision concernée- Direction des Routes- Département de la Vienne.

Pour information, le délai d’instruction est de **20 jours** en moyenne à **réception de la demande complète au service instructeur**.

(1) cocher la/les case(s) correspondante(s)

(2) Réglementation pour les alternats



Source : « IISR partie 4 art. 64 ; IISR partie 8 art. 127 et IISR 5^{ème} partie art. 72 »

9- AVIS DU MAIRE (3)	Transmission au Département :
<input type="checkbox"/> avis favorable <input type="checkbox"/> avis défavorable (motif) : 	Date :
A _____ le _____ Signature du Maire	

(3) En cas de déviation impactant d’autres agglomérations ou département(s) limitrophe(s), le demandeur devra recueillir l’avis de chaque collectivité.

(* Renseignement obligatoire

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne dans le cadre de votre *demande d’arrêté de police de la circulation*. Ce traitement relève de l’obligation légale du Département de la Vienne de gestion de son domaine ; les finalités en sont l’instruction et le suivi de votre demande. Vos données sont destinées aux services instructeurs du Département de la Vienne, et, le cas échéant, à ceux de la commune ou l’EPCI du lieu concerné par votre demande. Ces données sont obligatoires et nécessaires pour l’instruction de votre dossier. Le défaut de réponse entraînera une impossibilité de traiter votre demande. Les informations sont conservées par le Département de la Vienne pendant la durée de validité de l’arrêté du Président du Conseil Départemental portant *autorisation d’occupation du domaine public*, puis traitées conformément aux prescriptions des Archives Départementales dans le respect du code du patrimoine. Le traitement du dossier ne fait pas l’objet d’une décision automatisée. Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d’accès aux données vous concernant ainsi qu’un droit de rectification et de limitation, dans les conditions prévues par ces textes. Enfin vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire de contact sur le site internet lavienne86.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, introduire une réclamation auprès de la CNIL.